



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 11 janvier 2016 à 18h00

### Présents :

M. Gabriel FOURNIER, maire

Thierry BELLANG, Frédérique PANOUILLOT, adjoints

Mmes MM Astrid FRANÇOIS, Marie-Chantal LATOUR, Sylvie MIAN, Côte DEVEVEY, Patrick DEVIGNE, Didier DURIAUX, Jean Luc GAUME, Michel HOJLO, David MASSON, conseillers

**Absents :** MM Patrick LEFLAIVE, Françoise BIDALET Valérie ROUSSEAU,

**Procurations :** Françoise BIDALET à David MASSON, MM Patrick LEFLAIVE à Gabriel FOURNIER, Valérie ROUSSEAU à Sylvie MIAN

**Secrétaire de séance :** David MASSON

### Ordre du jour :

1. Délibération convention vélo-route sur la commune

## I – Délibération convention vélo-route sur la commune

Le Maire fait savoir que la communauté d'agglomération projette l'aménagement d'une vélo route reliant Beaune à Chagny, rejoignant les étangs d'Or via le chemin de MONTBY.

Il présente une convention transmise par la Communauté d'Agglomération ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le chemin de Montby peut être mis à disposition de la Communauté d'Agglomération afin qu'elle puisse, d'une part, aménager la vélo route, et d'autre part, déterminer les conditions de son entretien.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR

- Accepte les termes de la convention d'aménagement d'un tronçon de la vélo route au bois de Montby proposée par la communauté d'agglomération.
- Emet cependant la réserve suivante à rajouter à la convention : « **sous réserve de laisser un droit de passage pour l'exploitation forestière des propriétés riveraines** ».
- Autorise le Maire à signer la convention après modification.

### A titre d'information,

Concernant la collecte des déchets à risques infectieux (DASRI), le Maire précise que, la Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud n'ayant plus la compétence de collecte, les lieux actuels de dépôts sont supprimés. A partir de février prochain, les déchets de ce type devront être déposés dans les points de collecte suivants, seuls habilités à récupérer les boîtes à aiguilles :

- Pharmacie MADELEINE à Beaune,
- Pharmacie ST NICOLAS à Beaune,
- Pharmacie TERRIER à Beaune,
- Pharmacie VITREY à Beaune
- Pharmacie CAQUANT à Ladoix-Serrigny,
- Pharmacie JAVAUX à Meursault,
- Pharmacie de Nolay,

➤ **Prochain Conseil municipal le mardi 2 février 2016 à 19h**